Nations Unies A/73/729

Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 2449 (2018), le Conseil de sécurité a prorogé pour une période de 12 mois s'achevant le 10 janvier 2020 le mandat du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne créé par la résolution 2165 (2014).

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019, dont le montant net s'élève à 3 018 500 dollars (montant brut : 3 288 700 dollars). Compte tenu du solde inutilisé par le Mécanisme de surveillance d'un montant net de 225 900 dollars (montant brut : 227 700 dollars) sur les ressources qui lui étaient allouées pour 2018, les crédits supplémentaires demandés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 2 792 600 dollars nets (montant brut : 3 061 000 dollars).

L'Assemblée générale est priée d'approuver le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer au Mécanisme de surveillance pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 et d'ouvrir les crédits correspondants, en tenant compte du montant estimatif des crédits non utilisés en 2018, à savoir 2 792 600 dollars au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) et 268 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

19-01830 (F) 110219 110219

Merci de recycler

I. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Historique

1. Alors que la crise en République arabe syrienne va entrer dans sa neuvième année, la situation politique et les conditions de sécurité dans le pays demeurent complexes et instables, surtout dans le nord-ouest et dans certaines parties du nord-est. Le renforcement de la stabilité et de la sécurité est attendu dans d'autres régions, notamment dans celles où des changements sont intervenus en 2018 en matière de contrôle. En 2019, le nombre des retours spontanés de personnes déplacées pourrait pour la première fois dépasser celui des nouveaux déplacements, mais davantage de progrès sont nécessaires pour pouvoir garantir leur retour sûr, volontaire et dans la dignité. Entre-temps, les conditions de vie dans les sites de déplacés surpeuplés, les besoins des communautés d'accueil et les répercussions de la sécheresse sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance seront les principaux sujets de préoccupation. On estime aujourd'hui que près de 12 millions de personnes continueront probablement d'avoir besoin d'une assistance humanitaire en 2019 ; l'assistance vitale, les besoins de protection et le relèvement rapide et l'assistance en matière de moyens de subsistance devraient continuer d'être les principales priorités.

2. Comme cela est apparu en 2018, l'acheminement de l'aide humanitaire en République arabe syrienne reste difficile en raison de plusieurs problèmes, notamment la poursuite des hostilités, les facteurs géographiques, le grave danger découlant de la dissémination d'engins explosifs et les restrictions administratives. L'aide acheminée à travers la frontière reste un volet essentiel de l'action humanitaire en faveur des personnes dans le besoin dans le nord du pays et elle a été également critique pour les personnes dans le besoin dans une grande partie du sud du pays au cours du premier semestre de 2018.

3. Dans sa résolution 2165 (2014) du 14 juillet 2014, le Conseil de sécurité a autorisé les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à entrer en Syrie par les postes frontière de Bab el-Salam et Bab el-Haoua (Turquie), Yaaroubiyé (Iraq) et Ramta (Jordanie), en sus de ceux déjà utilisés, afin que l'aide humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, parvienne aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie par l'itinéraire le plus direct, avec notification aux autorités syriennes. Dans cette même résolution, le Conseil a constitué un mécanisme de surveillance chargé de superviser, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les envois de secours humanitaires des agences humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés, en vue de leur passage en République arabe syrienne aux postes frontière susmentionnés, avec notification de l'ONU aux autorités syriennes confirmant le caractère humanitaire de ces envois de secours. Il a par la suite prorogé le mandat du Mécanisme de surveillance, d'abord par sa résolution 2191 (2014), puis par ses résolutions 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017), et enfin par sa résolution 2449 (2018), cette fois jusqu'au 10 janvier 2020.

4. Des équipes de surveillance ont été mises en place en Turquie, Jordanie et Iraq pour opérer les postes frontière de Bab el-Salam et Bab el-Haoua (Turquie), Ramta (Jordanie) et Yaaroubiyé (Iraq), où les opérations transfrontières des Nations Unies ont commencé le 7 mars 2018. Au 31 décembre 2018, 916 lots d'aide humanitaire répartis dans 23 193 camions étaient entrés sur le territoire syrien en application des dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017), dont 18 529 venus de Turquie, 4 595 de Jordanie et 69 d'Iraq depuis

juillet 2014. Le Mécanisme de surveillance a réussi à inspecter tous les lots et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, sans qu'aucun incident ou plainte ne soit à déplorer.

5. Les livraisons transfrontières d'aide humanitaire acheminée par l'ONU sont demeurées stables depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) en juillet 2014. En décembre 2014, 624 camions avaient franchi la frontière pour entrer en République arabe syrienne. nombre passé à 4 882 en 2015 et à 6 587 en 2016. En 2017, 6 061 camions ont été envoyés en République arabe syrienne. Ce nombre est tombé à 5 039 en 2018, les livraisons de Jordanie ayant été supprimées pour les six derniers mois de l'année et remplacées par une aide humanitaire fournie dans le sud-ouest du pays depuis l'intérieur du pays après que le Gouvernement syrien eut repris le contrôle de cette région.

6. Les opérations transfrontières, conformément aux résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017), ont permis d'acheminer une aide à des millions de personnes. En 2018, les opérations transfrontières des Nations Unies appuyées par le Mécanisme de surveillance avaient porté assistance à des millions de personnes dans l'ensemble de la République arabe syrienne, notamment en acheminant une aide alimentaire à 1 million de personnes, nombre d'entre elles sur une base mensuelle, des produits non alimentaires à 1,8 million de personnes, de l'eau et des produits d'hygiène à 2 millions de personnes et des fournitures médicales et sanitaires suffisantes pour 9,3 millions de traitements, en sus de vaccins pour environ 2 millions d'enfants.

7. Le Mécanisme de surveillance bénéficie d'une excellente coopération de la part des Gouvernements iraquien, jordanien et turc pour l'exécution de son mandat. Il entretient de bonnes relations de travail avec les autorités locales dans les trois pays, qui font en sorte que l'environnement de travail soit sûr et approprié. Les équipes de surveillance collaborent avec les services douaniers aux points de passage des frontières pour renforcer l'inspection des camions, notamment en utilisant des appareils à rayons X, selon que de besoin.

8. Le Mécanisme de surveillance est également en contact avec tous les partenaires humanitaires concernés, y compris les organismes des Nations Unies et les organisations qui sont leurs partenaires d'exécution pour assurer la fourniture d'un appui aux activités de surveillance. Il participe aux instances de coordination humanitaire pertinentes en Iraq, en Jordanie et en Turquie dans le cadre de son engagement à contribuer à la facilitation de l'action humanitaire en République arabe syrienne. Les excellentes relations de travail qu'il entretient avec toutes les parties prenantes ont concouru à obtenir un soutien pour les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies et ses propres activités.

9. Les effectifs du Mécanisme de surveillance pour 2018 étaient au total de 41 postes destinés à des fonctionnaires recrutés sur les plans national et international et à des Volontaires des Nations Unies. Grâce aux nouveaux postes, le Mécanisme a pu s'acquitter de son mandat de manière optimale. Au 31 décembre 2018, 36 postes étaient pourvus, ce qui représente un taux de vacance de postes de 12,2 %. Sur les cinq postes vacants, trois étaient en Jordanie, où des membres du personnel quittant le Mécanisme de surveillance n'avaient pas été remplacés en raison de l'interruption des opérations transfrontières des Nations Unies via Ramta durant le deuxième semestre.

10. Les livraisons transfrontières des Nations Unies depuis la Jordanie ont été interrompues après que le Gouvernement de la République arabe syrienne eut repris le contrôle du sud-ouest du pays à la mi-2018 (la dernière livraison utilisant le poste frontière de Ramta a eu lieu le 25 juin 2018). L'aide humanitaire à la région sud-ouest de la République arabe syrienne est fournie depuis l'intérieur du pays. Pour cette

raison, le Mécanisme de surveillance propose de restructurer son équipe de surveillance en Jordanie d'ici au 31 janvier 2019.

11. À la suite d'une évaluation interne des effectifs nécessaires en Turquie, il est proposé de supprimer le poste d'administrateur chargé de l'appui à la surveillance (administrateur recruté sur le plan national) à Gaziantep (Turquie). Ce poste était essentiel pour faciliter le développement de relations de travail avec les autorités locales et les parties prenantes lorsque le Mécanisme de surveillance a été créé. Du fait que le Mécanisme de surveillance a établi de bonnes relations de travail avec toutes les parties prenantes concernées, ce poste n'est plus nécessaire. Les fonctions résiduelles seront assumées par d'autres membres du personnel.

12. Du fait de ces changements qui ont été apportés progressivement, la dotation en effectifs du Mécanisme de surveillance comprendrait 31 postes au total au 1er février 2019, consistant en 21 postes à Gaziantep (Turquie), 8 à Dahouk (Iraq), 1 à New York (États-Unis d'Amérique) et 1 à Amman.

II. Les activités du Mécanisme de surveillance au regard du plan-programme biennal et du programme de travail pour l'exercice biennal 2018–2019

13. Les activités du Mécanisme relèvent du programme 23 (Aide humanitaire) du plan-programme biennal [A/71/6 (Prog. 23)]. Elles concernent également le chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 27)].

14. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les modalités de mesure des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 1
Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par l'itinéraire le plus direct aux personnes qui en ont besoin sur tout le territoire syrien

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2015*
a) Augmentation du nombre de camions acheminant de l'aide humanitaire qui franchissent la frontière	Augmentation du nombre de lots qui entrent en Syrie par les points de passage de Bab el-Salam, Bab el-Haoua, Yaaroubiyé et Ramta	Objectif	500	500	
		Estimation	400	450	188
		Résultats effectifs		471	188
b) Augmentation de la quantité d'aide humanitaire parvenant aux personnes qui en ont besoin sur tout le territoire syrien	Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et d'organismes partenaires qui acheminent de l'aide destinée aux personnes qui sont dans le besoin dans le cadre des opérations transfrontières	Objectif	30	30	
		Estimation	40	30	7
		Résultats effectifs		40	7

Produits

- Camions inspectés conformément aux procédures de vérification du Mécanisme et aux instructions permanentes (10 000)
- Révisions des procédures de vérification du Mécanisme et des instructions permanentes (4)
- Notifications des expéditions d'aide aux autorités syriennes (800)
- Réunions de mobilisation avec les autorités locales et les organismes humanitaires visant à améliorer les procédures de transbordement et de surveillance (12)

Facteurs externes

15. Le Mécanisme de surveillance devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités des pays voisins concernés continuent de fournir l'appui nécessaire pour l'exécution du mandat du Mécanisme et garantissent la sûreté et la sécurité de son personnel ; b) les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution maintiennent les opérations transfrontières à un niveau égal ou supérieur à celui de 2018 ; c) les postes frontière de Bab el-Salam, Bab el-Haoua et Yaaroubiyé restent ouverts.

III. Montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019

16. Le montant des ressources supplémentaires nécessaires pour financer les propositions décrites ci-dessus s'élève à 3 018 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et se répartit comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 2
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Crédits ouverts (janvier-décembre 2018)* (1)	*Montant estimatif des dépenses* (2)	*Écart : solde inutilisé/ (dépassement)* (3) = (2) – (1)	*Ressources supplémentaires nécessaires (janvier-décembre 2019)* (4)	*Montant net des ressources supplémentaires à prévoir pour 2019* (5) = (4) + (3)	*Prévisions révisées (2018-2019)* (6) = (2) + (4)
Autres dépenses de personnel	2 853,9	2 839,1	(14,8)	2 343,2	2 328,4	5 182,3
Consultants	4,6	1,7	(2,9)	9,1	6,2	10,8
Voyages du personnel	303,8	299,2	(4,6)	275,0	270,4	574,2
Services contractuels	39,7	17,3	(22,4)	41,4	19,0	58,7
Frais généraux de fonctionnement	357,8	268,7	(89,1)	227,7	138,6	496,4
Dépenses de représentation	0,5	0,0	(0,5)	0,5	0,0	0,5
Fournitures et accessoires	68,4	36,3	(32,1)	40,4	8,3	76,7
Mobilier et matériel	15,7	0,4	(15,3)	3,5	(11,8)	3,9
Subventions et contributions	105,6	61,4	(44,2)	77,7	33,5	139,1
Total (montant net)	**3 750,0**	**3 524,1**	**(225,9)**	**3 018,5**	**2 792,6**	**6 542,6**
Contributions du personnel	340,0	338,2	(1,8)	270,2	268,4	608,4
Total (montant brut)	**4 090,0**	**3 862,3**	**(227,7)**	**3 288,7**	**3 061,0**	**7 151,0**

Tableau 3
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						*Catégorie des services généraux et catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	D-1	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	***Total***	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	***Total (personnel recruté sur le plan international)***	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	***Total***
Effectifs approuvés pour 2018	1	1	4	5	3	**14**	–	–	**14**	5	13	9	**41**
Effectif proposé en janvier 2019	1	1	4	5	3	**14**	–	–	**14**	4	11	7	**36**
Effectif proposé en février 2019	1	–	3	5	3	**12**	–	–	**12**	3	9	7	**31**
Variation	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(4)**	**(2)**	**(4)**	**(2)**	**(10)**

17. L'effectif approuvé pour le Mécanisme de surveillance est actuellement de 41 postes. Les changements qu'il est proposé d'apporter au nombre de postes consistent dans la suppression d'un poste de spécialiste de l'appui (administrateur recruté sur le plan national) à Gaziantep, ainsi que dans la suppression progressive des postes ci-après, à Amman : un poste de chef d'équipe (P-5), un poste de spécialiste de la surveillance (P-4), un poste d'agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), quatre postes d'agent local (un assistant administratif et trois chauffeurs) et deux postes de Volontaire des Nations Unies.

18. Le montant estimatif net des ressources nécessaires au Mécanisme pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 s'élève à 3 018 500 dollars (montant brut : 3 288 700 dollars) ; il permettrait de couvrir le paiement des traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 31 postes (1 D-1, 3 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 3 AN, 9 AL et 7 VNU), soit 2 343 200 dollars, ainsi que les dépenses opérationnelles afférentes aux services de consultants (9 100 dollars), aux voyages du personnel (275 000 dollars), aux services contractuels (41 400 dollars), aux frais généraux de fonctionnement (227 700 dollars), aux dépenses de représentation (500 dollars), aux fournitures et accessoires (40 400 dollars), au mobilier et au matériel (3 500 dollars) et aux subventions et contributions (77 700 dollars).

19. Les ressources nécessaires au Mécanisme pour la période couverte par le mandat en 2020 seront inscrites dans le projet de budget-programme pour 2020.

20. Il n'est pas prévu que le Mécanisme reçoive des ressources extrabudgétaires.

IV. Conclusions et recommandations

21. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) Approuver le montant des crédits qu'il est proposé d'allouer au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne pour la période allant de janvier à décembre 2019, soit 3 018 500 dollars en montant net (montant brut : 3 288 700 dollars);

b) Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 2 792 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, ainsi qu'un

crédit supplémentaire de 268 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2018-2019.

Annexe I

Organigramme au 1er janvier 2019

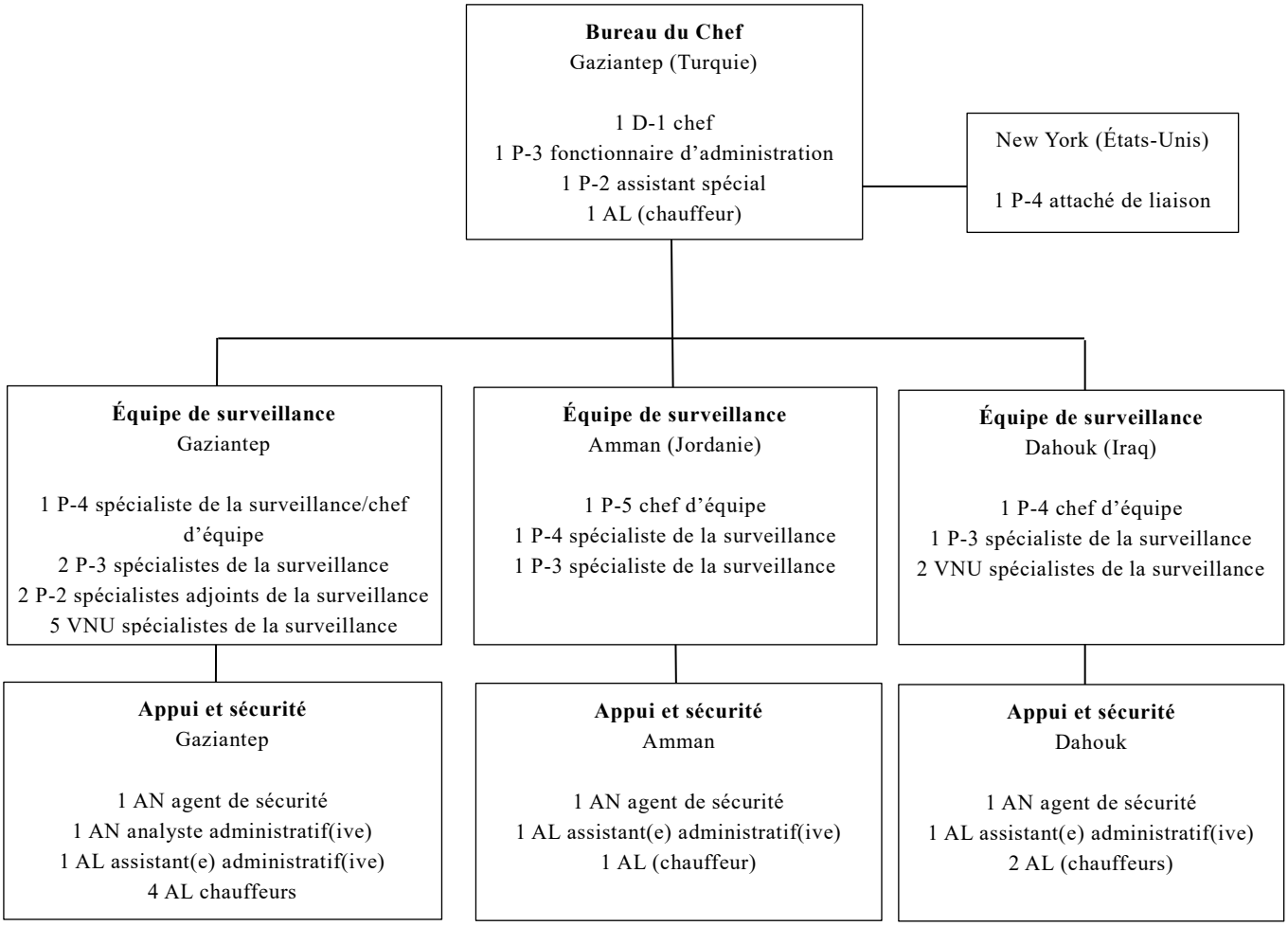

Abréviations : AL = agent local ; AN = administrateur/trice recruté(e) sur le plan national ; D = directeur ; VNU = Volontaire(s) des Nations Unies.

Annexe II

Organigramme au 1er février 2019

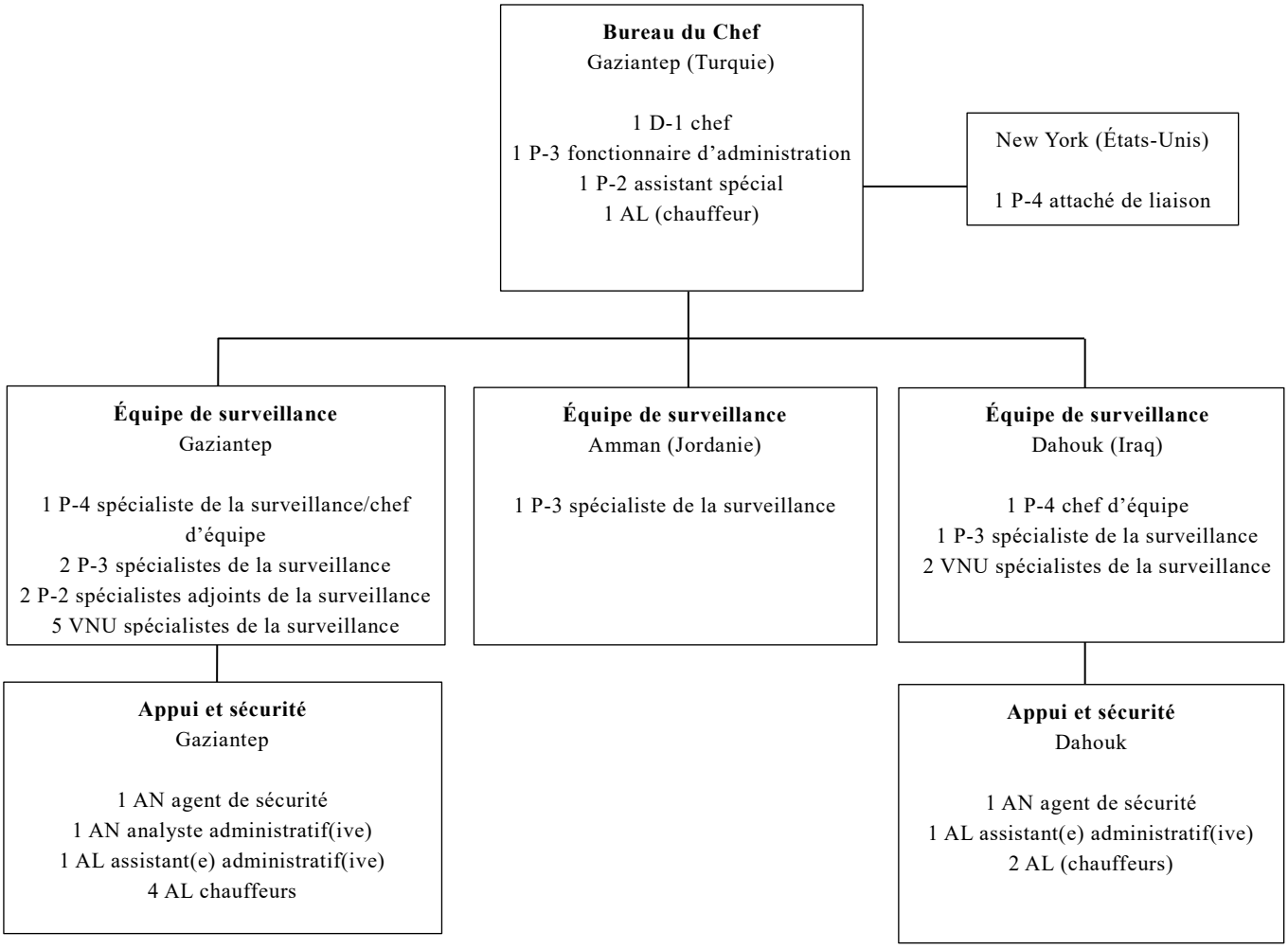

Abréviations : AL = agent local ; AN = administrateur/trice recruté(e) sur le plan national ; D = directeur ; VNU = Volontaire(s) des Nations Unies.